



## Informations moniteurs/monitrices

### Définition

\*Un moniteur est désigné comme tel après avoir suivi un cours J&S de ski/snowboard et ayant obtenu sa qualification moniteur J&S valide.

\*\*Un aide moniteur peut être désigné occasionnellement par le responsable des cours, en cas de nécessité, et si ce dernier estime que cette personne possède toutes les qualités requises pour enseigner le ski/snowboard.

La participation à une formation J&S est vivement encouragée. Toutes les inscriptions (cours de base, cours de perfectionnement, formation continue) doivent être coordonnées avec notre coach J&S.

### Devoirs

- Enseigner les activités prévues avec un maximum de PLAISIR aux jeunes afin qu'ils apprennent plus rapidement.
- Préparer son activité, (structure de l'activité : l'échauffement et les exercices).
- Respecter les consignes données par le responsable et les règles de sécurité FIS.
- Respecter ses engagements, s'excuser auprès du responsable en cas d'empêchement et trouver un remplaçant.
- Suivre l'évolution des techniques du ski/snowboard et de sa propre formation.

### Formation Jeunesse & Sport (J&S)

- Cours de base de moniteur → paiement par le Ski-Club.
- Cours de perfectionnement → paiement par le Ski-Club, sur décision du comité.
- Cours de formation continue → paiement par le Ski-Club, sur décision du comité.

Le comité du Ski-Club recommande la présence des moniteurs ayant suivi un cours J&S remboursé par le club et se réserve le droit de demander une participation (au frais de cours J&S) s'il estime que les présences ne sont pas assez nombreuses. De plus, le comité du Ski-Club peut décider de ne pas procéder au paiement lors du cours J&S, mais plutôt en fonction des présences futures du moniteur.

### Défraiements

<i>Durée de l'activité</i>	<i>1 heure à ½ journée</i>	<i>1 journée</i>
<i>Moniteurs</i>	CHF 35.-	CHF 50.-
<i>Aides moniteurs</i>	CHF 25.-	CHF 40.-

Camps : Les frais de camps (logement, nourriture, abonnement, etc.) sont pris en charge par le Ski-Club. Cependant, il n'y a pas de défraiements, seulement un dédommagement pour l'utilisation du véhicule privé.

Abonnements : Les abonnements sont payés pour tous les cours donnés, sauf pour les activités dans les stations MagicPass pour les moniteurs en possession de celui-ci.

Toutefois un montant supérieur à CHF 1'000.- de défraiements par moniteur ne sera pas remboursé, ceci afin d'éviter une explosion des frais.

